

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

Haute Loire

De la commune : LAVOUTE SUR LOIRE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 76 - 2022

Séance du : 3 octobre 2022

Nombre de conseillers:

En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 12

L'an deux mille vingt-deux le 3 octobre 2022 à vingt heures, le conseil municipal de LAVOUTE-SUR-LOIRE légalement convoqué, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire Monsieur BEAUMEL Jean-Paul,

Etaient présents :

ALLEGRE Sophie BEAUMEL Jean-Paul, BOYER Bernard, BRUN Franck, CHALENCON Didier, COLLANGE Joël, DUFOUR Hervé, GAUDIN-LEVERT Natacha, LEBARON Joëlle, LIOTHIER Céline

Excusés ayant donné pouvoir :

HUGUES Stéphanie donne pouvoir à LEBARON Joëlle
STORNI Cécile donne pouvoir à BEAUMEL Jean-Paul

Absents : BLAZEVIC Harry, GRANGÉ David

Date de convocation : 28/09/2022

Date d'affichage : 28/09/2022

GAUDIN-LEVERT Natacha a été nommé secrétaire de séance

OBJET : Acquisition parcelles

Considérant le projet d'amélioration du stationnement centre bourg, il est apparu nécessaire de procéder à l'acquisition des parcelles B364 et B362.

Considérant le souhait du conseil municipal d'acquérir ou de constituer une réserve foncière dans le bourg pour assurer le développement de la commune sur les 10 prochaines années, dans l'intérêt général,

Vu le courrier des propriétaires de la parcelle B362 en date du 16 Août 2022,

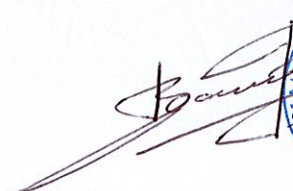

Vu le courrier des propriétaires de la parcelle B364, en date du 14 août 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **DECIDE, d'acquérir la parcelle cadastrée B364, appartenant en indivision à Mme ARNOLDI Monique et M. ACHARD Alain au prix de 600 €.**
- **DECIDE, d'acquérir la parcelle cadastrée B362, appartenant à Mme Pélissier Marie-Antoinette et M. Pelissier Christian au prix de 25 € le m².**
- **AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire

Publication du 06/10/2022